GRAND PARIS SEINE OUEST

REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2022/157 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.8 Procédure adaptée

APPROBATION DU MARCHE N° 2022104 A CONCLURE AVEC LES ENTREPRISES VALENTIN (LOT N°1) ET WATELET TP (LOT N°2) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DES ALLEES NICOT ET UNIVERSITE A ISSY-LES-MOULINEAUX ET EUGENE BAUDOUIN A VANVES

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.2120-1, L.2113-10, R.2113-1, et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 accordant délégations au Président de l'Etablissement Public Territorial pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n° A2020/26 du 10 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Aline DE MARCILLAC, Vice-Présidente en charge de la Commande publique de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU les actes d'engagement de la société VALENTIN (lot n°1) et de la société WATELET TP (lot n°2) dans le cadre marché n°2022104 relatif aux travaux de rénovation des allées Nicot et Université à Issy-les-Moulineaux et Eugène Baudouin à Vanves et les offres qu'elles ont proposées ;

VU l'avis favorable de la Commission de la commande publique en date du 12 octobre 2022 pour l'attribution du marché n°2022104 aux sociétés VALENTIN (lot n°1) et WATELET TP (lot n°2) ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de rénovation des allées Nicot et Université à Issy-les-Moulineaux et Eugène Baudouin à Vanves ;

CONSIDERANT que la nature des travaux projetés a rendu nécessaire l'allotissement de la consultation de la manière suivante :

- Lot n°1 : travaux d'assainissement ;
- Lot n°2 : travaux de voirie, mobilier urbain et plantations.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20221025-2022104-CC
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

CONSIDERANT que, du fait du montant cumulé des montants estimés de chaque lot, la procédure adéquate pour la passation de ce marché, était une procédure adaptée ;

CONSIDERANT que la consultation, lancée par l'envoi par voie dématérialisée, le 25 août 2022, d'un avis d'appel public à la concurrence transmis au site e-marchespublics.com et au journal Les Echos, a donné lieu à une publicité suffisante et a respecté les principes liberté d'accès à la commande publique, de transparence et d'égalité de traitement des candidats énoncés dans le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, les offres économiquement les plus avantageuses pour l'établissement public territorial étaient pour le lot n°1, l'offre de la société VALENTIN et pour le lot n°2, l'offre de la société WATELET TP ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvé le marché n°2022104 ayant pour objet les travaux relatifs à la rénovation des allées Nicot et Université à Issy-les-Moulineaux et Eugène Baudouin à Vanves - Lot n°1 : Travaux d'assainissement à conclure avec l'entreprise VALENTIN, sise 6 chemin de Villeneuve à ALFORTVILLE (94 140). Le marché est conclu pour un montant total de 299 981,50 € H.T. correspondant au total du détail quantitatif estimatif. Il prendra effet à compter de sa notification et le délai d'exécution est de 10 semaines, avec une période de préparation de 5 semaines.

ARTICLE 2 : Est approuvé le marché n°2022104 ayant pour objet les travaux relatifs à la rénovation des allées Nicot et Université à Issy-les-Moulineaux et Eugène Baudouin à Vanves - Lot n°2 : Travaux de voirie, mobiliers urbains et plantation à conclure avec l'entreprise WATELET TP, sise 7 route principale du port à GENNEVILLIERS (92 230). Le marché est conclu pour un montant total de 313 476,40 € H.T. correspondant au total du détail quantitatif estimatif. Il prendra effet à compter de sa notification et le délai d'exécution est de 8 semaines, avec une période de préparation de 5 semaines.

ARTICLE 3 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial et au budget annexe de l'assainissement.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20221025-2022104-CC
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Hauts de Seine ;
- A Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Aux sociétés VALENTIN et WATELET TP.

Fait à Meudon, le 25 octobre 2022

Pour le Président et par délégation,

Aline DE MARCILLAC
Vice-Président chargé de la Commande Publique
Maire de Ville d'Avray

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20221025-2022104-CC
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022